

Les Loisirs NDL ont à cœur la santé et la sécurité de ses employés et des participants. Dans le but de prévenir et freiner la propagation de la COVID-19, les Loisirs NDL doivent appliquer les mesures suivantes :

- Respect de la distanciation physique ;
- Favoriser les activités extérieures ;
- Limiter les contacts physiques ;
- Appliquer les mesures d'hygiène.



Ainsi, pour respecter ces directives, nous comptons sur votre coopération pour assurer la sécurité de votre enfant et celle des autres. **Nous demandons donc à tous les participants de respecter les mesures et consignes suivantes :**

- Respecter la signalisation affichée sur le terrain et dans les locaux des Loisirs NDL ;
- Maintenir, autant que possible, la distanciation physique de 2 mètres avec les employés, les parents et les participants des autres groupes ;
- Se désinfecter ou se laver les mains dans les cas suivants :
 - En arrivant au camp de jour ;
 - Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché ;
 - Avant et après avoir mangé ;
 - Entre les différentes périodes de jeux ;
 - Avant le port d'un équipement de protection individuelle et lors de son retrait ;
 - Avant de quitter le camp de jour ;
- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue (dans le creux du coude);
- Ne pas utiliser le matériel attribué à un autre groupe.



Par mesure préventive, nous prendrons la température des enfants à leur arrivée au camp de jour. **Si votre enfant présente un ou des symptômes du Covid-19, nous ne pourrons le laisser entrer sur le site du camp.** Nous demandons votre coopération si un cas tel que celui-ci arrive.

Si jamais votre enfant présente un ou des symptômes au cours de sa journée au camp, il sera retourné directement à la maison.

Nous demandons d'avoir un contact d'urgence disponible en tout temps pour venir chercher l'enfant au besoin. Dans un tel cas, la Santé Publique sera prévenue et des mesures particulières seront appliquées selon leurs directives. Dans le cas où votre enfant commence à manifester un ou des symptômes en dehors des heures du camp de jour, nous vous demandons de nous prévenir, par courriel à loisirs.ndl2@ccapcable.com ou par téléphone au **418 849-3396**, et de contacter la Santé Publique et de suivre leurs recommandations.



Veillez noter que **les mêmes mesures s'appliquent à nos employés**, et advenant le cas qu'un employé présente un ou des symptômes de la Covid-19, il se pourrait que l'ensemble du groupe soit retourné à la maison si nous n'avons pas de remplaçant disponible. Si malgré toutes nos précautions une éclosion venait à se produire, nous suivrons à la lettre les consignes de la Santé Publique et il se pourrait que des groupes soient fermés pour une certaine période. **Sachez que dans l'éventualité où votre enfant reçoit un diagnostic positif à la Covid-19 ou la fermeture complète d'un groupe, le remboursement se fera au prorata.** Pour plus d'informations sur la marche à suivre, veuillez consulter la section du document intitulée *F.A.Q. concernant le Covid-19*.

Tout comme l'édition 2020, vous ne serez pas autorisés à circuler sur le site du parc. Vous pourrez accompagner votre enfant à l'entrée du site ou du bâtiment attribué à son groupe en cas de pluie.

F.A.Q. CONCERNANT LA COVID-19

Corporation des loisirs Notre-Dame-des-Laurentides
Les camps NDL 2021

Que se passera-t-il si mon enfant présente un ou des symptômes au camp de jour ?

- Il est automatiquement isolé.
- Un responsable s'occupe de votre enfant en attendant que vous veniez le chercher (nous demandons d'avoir un contact d'urgence dans l'éventualité où vous ne pourriez venir vous-même le chercher). Si le 2 mètres ne peut être respecté avec le responsable, celui-ci aura une trousse d'urgence avec le matériel nécessaire (masque, lunettes, gants, blouse).
- En cas de pluie, la pièce dans laquelle votre enfant se trouvait isolé en attendant son départ sera ventilée, nettoyée et désinfectée.
- Il est recommandé de garder l'enfant à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Vous devez utiliser l'outil d'autoévaluation sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou composer le **1-877-644-4545** et suivre les directives de la Santé publique.



Que faire si mon enfant présente un ou des symptômes à la maison ?



- Vous devez garder l'enfant à la maison et éviter les contacts avec les autres personnes.
- Vous devez utiliser l'outil d'autoévaluation sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou composer le **1-877-644-4545** et suivre les directives de la Santé publique.
- Vous devez nous prévenir, soit par courriel à loisirs.ndl2@ccapcable.com ou par téléphone au **418 849-3396**.

Numéro de téléphone de la Santé publique : 1-877-644-4545

Outil d'évaluation : [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19)

Pour joindre les Loisirs NDL

loisirs.ndl2@ccapcable.com

418 849-3396

Que se passe-t-il si un enfant du camp de jour obtient un résultat positif à un test de Covid-19 ?

- Tous les parents et les employés sont automatiquement informés par la coordonnatrice du camp de jour lorsqu'un cas de Covid-19 est diagnostiqué sur le site du camp.
- Avec l'aide des parents de l'enfant concerné et les responsables du camp de jour, les responsables régionaux de Santé publique identifieront les contacts.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé seront contactées par les responsables régionaux de Santé publique. Elles seront retirées du milieu et testées.
- Les personnes considérées à faible risque pourront continuer de fréquenter le camp de jour et devront surveiller les symptômes pendant 14 jours.

Que se passe-t-il s'il y a plusieurs cas de Covid-19 dans un même groupe ou si l'écllosion concerne plusieurs groupes ?

- Avec l'aide de la coordonnatrice, des responsables de parc, des moniteurs, des enfants concernés ou de ses parents, la Direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus au camp.
- Les personnes considérées comme à risque faible sont informées par le camp de jour.
- Les personnes considérées comme à risque modéré ou élevé sont informées par les responsables régionaux de Santé publique. Ces personnes sont retirées du milieu et testées.
- En collaboration avec la coordonnatrice, les responsables régionaux font les recommandations qui s'imposent et indiquent s'il est nécessaire de fermer un groupe ou le site au complet, en fonction de la situation.

Si vous, ou votre enfant, présentez des symptômes énumérés ci-dessous, consultez l'outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19 sur le site officiel du gouvernement du Québec et prenez rendez-vous pour un test de dépistage [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19)

À quel moment mon enfant doit-il passer un test de dépistage ?

Faire dépister votre enfant sans attendre 24 heures s'il présente :

UN symptôme parmi les suivants :

- Fièvre
- Perte d'odorat soudaine (sans congestion nasale) avec ou sans perte de goût
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou nez bouché de cause inconnue

Deux symptômes parmi les suivants :

- Mal de tête
- Fatigue intense
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Perte d'appétit importante
- Nausées ou vomissements
- Douleur abdominale (mal de ventre)
- Diarrhée

Attendre 24 heures si votre enfant présente UN SEUL des symptômes suivants :

- Mal de tête
- Fatigue intense
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Perte d'appétit importante
- Nausées ou vomissements
- Douleur abdominale (mal de ventre)
- Diarrhée

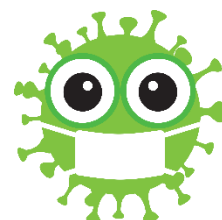
Si après 24 heures, le symptôme est toujours présent ou si l'enfant présente un symptôme supplémentaire, un test de dépistage est requis.



Lorsqu'une personne symptomatique est en attente d'un test ou d'un résultat de test, les personnes de son domicile doivent aussi demeurer en isolement jusqu'à l'obtention du résultat. La raison est que plus de 40 % des contacts domiciliaires deviennent des cas positifs.

Si mon enfant présente des symptômes compatibles avec la COVID-19, mais que je décide de ne pas faire tester mon enfant, combien de temps doit-il s'isoler ?

Dans ce cas, votre enfant sera considéré comme un « cas clinique à la COVID-19 ». Il devra rester en isolement pour **une période de 10 jours depuis l'apparition des symptômes ET jusqu'à leur disparition**. Durant cette période, votre enfant ne pourra pas se présenter au camp.



De plus, les personnes qui vivent sous le même toit devront aussi s'isoler au moins 14 jours et faire l'autosurveillance de leurs symptômes.

Quels sont les consignes pour l'isolement des contacts en camp de jour ?

Si votre enfant est identifié comme un contact à risque modéré ou élevé (exemple : il y a un cas de COVID-19 dans le même groupe que votre enfant) :

- Les parents des enfants ayant eu un contact à risque modéré ou élevé avec la personne atteinte de la COVID-19 recevront une lettre de la Santé publique envoyée par le camp de jour, leur indiquant que leur enfant a été en contact avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19 ;
- Dès la réception de la lettre, il est important de garder votre enfant à la maison et de prendre rendez-vous pour un test de dépistage ;
- Un isolement préventif sera demandé à votre enfant ;
- Si une 2e personne du groupe devenait positive à la COVID-19, la Santé publique assurerait un suivi auprès des parents du groupe.

POLITIQUE DE NON-RESPECT DES MESURES SANITAIRES (COVID-19)

Corporation des loisirs Notre-Dame-des-Laurentides
Les camps NDL 2021

Si le participant adopte involontairement certains comportements jugés non conformes aux mesures sanitaires tels que :

Exemples de comportement :

- Toucher son visage ;
- Ne pas tousser dans son coude ;
- Ne pas respecter la distanciation sociale ;
- Boire directement à la fontaine d'eau ;
- Échanger ou toucher un objet qui ne lui est pas destiné.

Les interventions :

1. Rappels verbaux et/ou visuels ;
2. Demander à l'enfant ce qui peut l'aider à respecter les mesures sanitaires ;
3. Au besoin, demander l'intervention de la spécialiste à l'intégration ou d'un responsable ;
4. Communiquer avec les parents pour un suivi à la maison sur les mesures non respectées ;
5. Après récidive, enclenchement de la procédure d'avertissements.



Si le participant adopte **volontairement** des comportements non conformes qui mettent à risque la santé des autres participants et des employés tels que :

Exemples de comportement :

- S'approcher volontairement des autres ;
- Toucher volontairement les autres ;
- Souffler, cracher, tousser dans le visage de quelqu'un ou près de quelqu'un ;
- Toucher, lécher le matériel des autres de façon volontaire.

Les interventions au premier incident :

1. L'enfant est immédiatement retiré du groupe et accompagné pour rencontrer la spécialiste à l'intégration ou un responsable ;
2. Des interventions éducatives sont réalisées : rappel des mesures sanitaires, réflexion, etc. ;
3. Un premier avertissement est rempli ;
4. Si l'enfant collabore bien, il peut rejoindre son groupe ;
5. Consigner l'événement et les interventions faites auprès de l'enfant et informer les parents. Demander aux parents de revoir les mesures sanitaires avec l'enfant et insister sur l'importance de les respecter.

Les interventions au deuxième incident :

1. L'enfant est immédiatement retiré du groupe et accompagné pour rencontrer la spécialiste à l'intégration ou un responsable ;
2. Des interventions éducatives sont réalisées : rappel des mesures sanitaires, réflexion, etc. ;
3. Un deuxième avertissement est rempli et les parents sont informés de la situation ;
4. Consigner l'événement et les interventions faites auprès de l'enfant ;
5. L'enfant peut réintégrer le groupe s'il collabore bien. Dans le cas contraire, l'enfant est retiré du camp pour le reste de la journée.

Les interventions au troisième incident :

1. L'enfant est immédiatement retiré du groupe et accompagné pour rencontrer la coordonnatrice ;
2. Un troisième avertissement est rempli et les parents sont informés de la situation ; une rencontre a lieu avec la coordonnatrice ;
3. **L'enfant est retiré du camp pour une suspension ferme de 2 jours ouvrables, excluant la journée de l'incident ;**
4. Consigner l'événement et les interventions faites auprès de l'enfant ;
5. Au retour de la suspension, une rencontre avec la spécialiste à l'intégration est organisée afin de mettre en place des stratégies pour prévenir une récurrence.

Les interventions au quatrième incident :

1. L'enfant est immédiatement retiré du groupe et accompagné pour rencontrer la coordonnatrice du camp ;
2. Un quatrième avertissement est rempli ;
3. Un appel aux parents est fait et ils doivent venir chercher immédiatement l'enfant;
**l'enfant est expulsé du camp de jour en vertu de la politique PVE.
Aucun remboursement n'est fait.**

Les Loisirs NDL ont mis en place différents protocoles et procédures strictes pour être en conformité avec les recommandations de la Santé publique. Nous avons besoin de la coopération et de la compréhension de tous pour permettre aux enfants d'aller au camp de jour et de s'amuser dans un contexte sécuritaire.



Les procédures et informations entourant le Covid-19 proviennent des sources suivantes :

- Association des camps du Québec <https://campsquebec.com/mesures-covid19>
- Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale <https://www.ciuss-s-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/coronavirus/deconfinement/milieu-municipal>
- Gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca>

MESURES DE PROTECTION COVID-19

ACCEPTATION DU RISQUE

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, les Loisirs NDL ont mis en place les mesures de protection détaillées aux documents *Politique Covid-19, F.A.Q. concernant le Covid-19* et *Politique de non-respect des mesures sanitaires (Covid-19)* joint au présent formulaire, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les participants et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par les Loisirs NDL.

J'ai pris connaissance des documents mentionnés ci-haut et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que les Loisirs NDL ne pourront garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion. Je comprends également que le non-respect de ces consignes sera sanctionné selon le système d'avertissement en vigueur en vertu de la politique de violence de la Ville de Québec. Les Loisirs NDL ne peuvent être tenus responsables advenant un diagnostic de COVID-19.

Nom du participant

Signature du parent ou tuteur

Date : _____